



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl)

Description

La statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl) a été menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Suite à la révision partielle de la loi sur l'asile qui contient, entre autres, un nouveau modèle de financement des prestations d'aide sociale aux cantons, depuis le 1er janvier 2008 le remboursement des indemnités fédérales pour les personnes du domaine de l'asile a lieu uniquement sous forme d'un forfait global, que le SEM calcule en fonction de l'effectif des personnes, ainsi que de différents paramètres. Cette statistique a permis de disposer d'informations comparables sur les dépenses cantonales et d'adapter de façon réaliste les indemnités que la Confédération verse aux cantons. En outre, les informations collectées ont permis d'avoir un aperçu global sur les coûts de l'aide sociale dans le domaine de l'asile.

Disponible :
De 2008 à 2015

Univers de base:

L'univers de base est constitué des personnes du domaine de l'asile pour lesquelles les dépenses de l'aide sociale sont remboursées par le SEM. Ceci concerne les groupes de personnes suivants:

- Requérants d'asile en procédure (1^{ère} et 2^e instance, jusqu'à l'entrée en force de la décision en matière d'asile)
- Personnes admises provisoirement dont la durée de séjour en Suisse est inférieure ou égale à 7 ans.

Caractéristiques relevées:

- Nombre de personnes partiellement ou totalement tributaires de l'aide sociale dans le domaine de l'asile
- Dépenses d'assistance par dossier / dépenses d'assistance moyennes au plan national et par canton
- Montants effectifs des revenus, des prestations des assurances sociales, de l'aide sociale, de la dette alimentaire, des contributions financières des proches ainsi que celles découlant de l'obligation familiale d'entretien
- Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ayant une activité lucrative et taux d'occupation (temps complet / temps partiel)

Méthodologie

Echantillonnage de dossiers, répartis sur tous les cantons. La collecte des données s'est faite par le biais de questionnaires sur Internet ou via livraison par fichiers en combinaison avec les données de la banque de données déjà existante (SYMIC).

Degré de régionalisation:
Sur le plan national et cantonal

Périodicité:
Annuelle

Période de référence:
Mois de juin

Bases légales

Loi fédérale sur la statistique et ordonnance du 30 juin 1993 relative à l'exécution des relevés statistiques de la Confédération (LFS, RS 431.012.1)
Articles 95 et 102 de la Loi sur l'asile du 26 juin 1998 (LAsi, RS 142.31)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) sur mandat du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM)

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section aide sociale

41 58 463 64 21

info.social@bfs.admin.ch
